



## Pv abusifs/ Faux en écriture

Par **Sali.b**, le **21/08/2019** à **13:45**

Bonjour,

j ai été verbalisé à plusieurs reprises par le même agent 8 pv au total....les pv ont été emises tous à la volée, un soir de célébration de la finale de la CAN... nous sommes d'ailleurs nombreux dans ce cas. Pour la plupart des pv, Meme agent, memes lieux, pv meme heure...

3 de mes pv de meme heure, de meme lieu de meme agent stipulent que j ai été intercepté ( case 1 et 2 barré ) 1 autre pv meme lieu, meme heure, meme agent que les 3 PRECEDENTS precise que pour ce lui ci il n ya pas eu d interception...je ne comprends plus rien j ai été intercepté ou non? Sachant que je ne l ai pas été !!!!! je n etais pas non plus la conductrice ce soir là de mon vehicule...si j avais vraiment été interceptée l agent l aurait vu puisqu il aurait emis le pv à bonne personne avec son identité, le pv aurait été dressé à ce dernier n est ce pas?

Que puis je en conclure? Erreur de la part de l agent? Vice de forme? Faux en ecriture? strategiquement je souhaite contester etre la conductrice sans denoncer ce qui m amenerais à sauver les points mais je sais que je resterais responsable financièrement quand au vu de la loi... (et encore il me semble pas sûr pour certaines infractions...) si j opte pour ce choix ma question etant de savoir si je peux dans ma contestation demander la relaxation financiere à l OMP? ou demander à etre convoquée au tribunal si refus de sa part?

Si faux en ecriture comment le prouver? Serais ce un argument valable pour ne pas être condamné pecunierement? Je serais curieuse de voir le contenu du proces verbal... il ne manquerait plus que cet agent est inscrit refus de signer!!!! Là ce serait la totale...Je pensais même Le faire remonter à l iGPN? Peut etre que je vois les choses en grand mais je ne suis pas seule dans ce cas...et nombreuses sont les personnes concernées par ces amendes qui font etat de fausses infractions emise apparemment hâtivement par ce même agent ( numero vérifié) du type non port de ceinture conducteur au minima et nous avons tous des temoins qui pourraient demontrer que cela est faux...( j ai consulté une avocate dans l urgence pour m aiguiller mais nous n avons pas eu le temps de rentrer dans le detail, celle ci est en vacances et ces questionnements sont arrivés après...)

je precise qu il s agit d un contexte particulier, les automobilistes circulaient ce soir là dans cette rue pour feter la victoire de l algerie en finale de LA CAN au même titre que la coupe du monde, l euro etc... Les agents étaient postés, visibles de tous à un endroit précis mais prenaient nos plaques d immatriculations sans que nous nous en rendions compte...ce soir là oui il y a eu des klaxons, des gens par la fenetre passager mais pas de débordements particulier... personne n a été arrêté....c est donc à la volée que Nous avons ete verbalisé pour le bruit, le non port de ceinture passager ( chose qui peut etre difficilement contestable

lors d'un tel rassemblement mais qui me paraît abusif vu le contexte festif (qd même) mais pour les autres infractions: ceinture conducteur, excès de vitesse eu égard aux circonstances, feu rouge, cligno...la totale quoi... tous des délinquants routier apparemment? Sans parler d'erreurs sur certains pv qui démontrent le flou artistique de cet agent!!!

Merci pour l'attention que vous porterez à ce témoignage et à mes questions...

ps: un collectif vient de se créer, la presse locale ayant été informée, un courrier sera adressé au défenseur des droits de l'homme et nous avons pris rendez-vous avec notre maire pour évoquer la situation...

Par **LESEMAPHORE**, le **21/08/2019** à **16:15**

Bonjour

Cette personne a posté sur un autre forum le 9 août la même situation. Puis est partie.

[https://www.experatoo.com/droit-routier/avis-de-contraventions-abusifs\\_163727\\_1.htm](https://www.experatoo.com/droit-routier/avis-de-contraventions-abusifs_163727_1.htm)

Les internautes lui ont répondu immédiatement dont moi en messagerie privée.

Mon honnête proposition pour résoudre ses déboires est restée sans réponse.

"Je n'ai pas vu" n'est pas un motif d'excuses, l'action de poster en privé et l'absence de réaction indiquent l'absence de sérieux de la contestation demandée, ce qui m'évite de perdre du temps à la rédaction de courrier dont le contrevenant néglige l'importance et se fout de son auteur.

Et là il y en a 8 à faire.

A vous claviers si le cœur vous en dit MessieursDames.

Par **Sali.b**, le **21/08/2019** à **16:51**

Bonjour LESSEMAPHORE,

Je viens de lire votre message et je suis particulièrement surprise du contenu... effectivement J'ai publié sur un autre forum ma situation mais ce n'est pour autant que j'ai négligé votre message...loin de là je vous assure je n'ai rien reçu en privé ! Je viens de vérifier à l'instant...je suis novice sur ces forums et il se peut que ma non réponse est en lien avec ma non maîtrise de la messagerie... j'avais posté un dernier message qui m'est resté d'ailleurs sans réponses du coup j'ai cru que c'était normal au vu du nombre de personnes qui sollicitent des réponses... c'est tout...

voilà votre message n'est pas très sympathique et même quelque peu agressif mais ok je peux comprendre votre agacement, pas de soucis et je m'excuse de vous avoir blâmé...d'ailleurs ce n'était pas du tout mon intention...alors merci de ne pas tirer de conclusions trop hâtives à

mon egard car je suis loin d'être la personne que vous décrivez...  
ma demande de contestation est sérieuse malgré tout sinon je n'aurais pas été posté sur ce site également je cherche toutes les réponses possibles... et sachez que je suis toujours prêt à prendre vos conseils!

Par **Visiteur**, le **21/08/2019** à **17:13**

Bonjour

Ayant vécu quelque chose d'approchant il y a quelques années avec mon fils au sujet d'un accrochage, j'émet prudemment le conseil de vous assurer des détails du déroulement des faits car on sait tous que les soirs de match sont en général très "chauds" !

Par **Sali.b**, le **21/08/2019** à **17:53**

Merci pour votre réponse !

Mais sachez que je suis loin d'avoir tout donner.... ce n'est qu'un bref résumé...lol et surtout une vérité que je ne crains pas de partager... oui les soirs de matchs sont très chauds en général mais là je pointe l'abus des pv et leur manque de fondement...mais je comprends que l'on puisse douter du comportement des uns et des autres dans ce contexte festif et pourtant c'est la vérité...

Par **Visiteur**, le **21/08/2019** à **17:56**

lol, je pense que vous devriez suivre les conseils de mes collègues, notamment Lago, qui vous dit sur le site frère..

[quote]

Vous pouvez contester les divers vices de forme, par exemple l'indication d'avoir été interceptée si vous n'étiez même pas la conductrice, à condition, bien entendu, de pouvoir le prouver (témoins).

Concernant les infractions relevées, là, il faudra au cas par cas démontrer qu'elles n'ont pas été commises, ce qui sera difficile si elles l'ont vraiment été, ce qui est probable d'après votre récit. Un match de football n'a jamais été considéré, par le code de la route, comme une autorisation à commettre des infractions...

[/quote]

Par **Sali.b**, le **21/08/2019** à **18:07**

Merci pragma! J'avais effectivement lu cette réponse qui m'avait été donnée au préalable...la question des témoins reste effectivement nécessaire je pense dans ce cas pour prouver

notre innocence...et encore.... lol